

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 8 février 2021, à 19 h.

La séance a été tenue sans la présence du public compte tenu de la pandémie de la COVID-19 et conformément aux arrêtés ministériels du Québec. La séance sera rediffusée sur le site Internet de la Ville.

Le directeur général, M<sup>e</sup> Félix Michaud et la greffière, M<sup>e</sup> Karine Simard sont également présents.

**Présences :** Bernard Boulet, conseiller  
Sylvie Boulet, conseillère  
Jessy Croteau, conseiller  
Yves Gendreau, conseiller  
Marc Langlois, conseiller  
Félix Michaud  
Gaston Morin, conseiller  
Karine Simard

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 février 2021

2021-045

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 février 2021 tel que présenté.

2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2021

2021-046

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2021. Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

3 Scrutin pour combler le poste de maire selon l'article 336 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

2021-047

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté la résolution numéro 2021-004;

CONSIDÉRANT que l'élection au poste de maire se fera par scrutin secret au cours de la présente séance tel que décrit à l'article 336 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* afin que les conseillers puissent élire l'un d'entre eux à ce poste;

CONSIDÉRANT que l'article 336 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que la présidente d'élection établit la procédure de mise en candidature et de vote et proclame élue la personne qui obtient le plus grand nombre de votes lors du scrutin secret;

CONSIDÉRANT que la présidente d'élection a procédé à la mise en candidature du 25 au 29 janvier 2021 et que, durant cette période, deux candidatures ont été reçues, soit celles des conseillers M. Bernard Boulet et M. Yves Gendreau;

CONSIDÉRANT que les conseillers ont fait parvenir leur vote secret à la présidente d'élection dans une enveloppe scellée durant la période prévue du 1<sup>er</sup> au 4 février 2021;

CONSIDÉRANT que la présidente d'élection a procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les bulletins de vote secrets séance tenante;

La présidente proclame M. Bernard Boulet élu au poste de maire, ce dernier ayant reçu le plus grand nombre de votes. Il y a eu 3 votes pour M. Yves Gendreau et 3 votes pour M. Bernard Boulet. Ce dernier a exercé un vote prépondérant en sa faveur ce qui lui procure 4 votes.

4 Abolition de poste - Agente de bureau niveau 2 de 20 heures par semaine

2021-048

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la technicienne en administration en 2020 et du départ à la retraite de l'agente de bureau en avril 2021, toutes deux employées au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié de revoir la répartition des tâches de travail des employés dans ce service;

CONSIDÉRANT les observations et les recommandations faites par le directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information lors du comité des ressources humaines tenu le 20 janvier 2021;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'abolir le poste d'agente de bureau niveau 2, de 20 heures par semaine, au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des ressources humaines, ainsi qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

5 Amendement à la résolution 2020-074 - Contribution de la Ville de Montmagny - Projet d'aménagement d'îlots de biodiversité au Parc Saint-Nicolas – Fondation Richelieu

2021-049

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées au projet de la Fondation Richelieu pour l'aménagement d'îlots de biodiversité au Parc Saint-Nicolas et que ces modifications ont pour effet d'en augmenter les coûts;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, est partenaire dans ce projet et qu'elle souhaite bonifier sa contribution financière;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De remplacer le premier et le deuxième paragraphe de la résolution 2020-074 par ce qui suit :

« Que la Ville de Montmagny s'engage à contribuer au projet en versant une somme de 25 000 \$ provenant de l'excédent financier non affecté des projets d'immobilisations terminés suivants :

- 2019-022 - Programme annuel récréatif pour la somme de 454,57 \$;
- 2020-020 - Programme des parcs et espaces verts pour la somme de 21 267,94 \$;
- 2020-021 - Remplacement de modules de jeux parc Richelieu pour la somme de 2 414,62 \$.

De financer la somme résiduelle de 862,87 \$ à même l'excédent financier non affecté.

D'autoriser la fermeture des projets 2019-022 (Programme annuel récréatif), 2020-020 (Programme des parcs et espaces verts) et 2020-021 (Remplacement de modules de jeux parc Richelieu).

De transmettre copie de la présente résolution à la Fondation Richelieu, ainsi qu'à l'école primaire Saint-Nicolas, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au directeur des travaux publics et infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

#### 6 Adoption du Programme de référencement de la Ville de Montmagny - Mise à jour

2021-050

CONSIDÉRANT que le programme de référencement de la Ville de Montmagny, adopté le 9 décembre 2019, a été mis à jour afin de clarifier le moment du dépôt d'une référence par un employé;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le programme de référencement de la Ville de Montmagny mis à jour en date des présentes par le service des ressources humaines afin de clarifier le moment du dépôt d'une référence par un employé.

De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des ressources humaines, ainsi qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

#### 7 Dépôt du Bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2019

2021-051

CONSIDÉRANT la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable mise en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny doit déposer un bilan annuel de sa stratégie d'économie d'eau potable visant à réduire la consommation d'eau et à sensibiliser les usagers à la valeur de cette ressource collective;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de ce bilan de l'année 2019 et qu'il a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la Ville de Montmagny dépose officiellement son bilan 2019 de la stratégie magnymontoise d'économie d'eau potable et s'engage à respecter son plan d'action en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie québécoise.

De transmettre copie de la présente résolution au Service des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny.

#### 8 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

2021-052

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller M. Jessy Croteau qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'obliger l'installation de protections contre les dégâts d'eau.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

9 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

2021-053

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller M. Jessy Croteau qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

10 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 382 000 \$ pour des travaux de voirie sur le boulevard Taché

2021-054

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller M. Jessy Croteau qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 382 000 \$ pour des travaux de voirie sur le boulevard Taché.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

11 PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES

---

Aucune question n'a été transmise par écrit avant la séance du conseil.

12 Levée de la séance

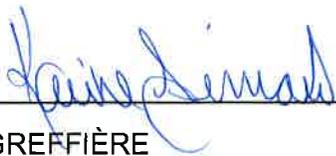
2021-055

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 8 février 2021, à 19h20.

  
\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE SUPPLÉANT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2021.

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE